

En difficulté ? Commerçants, bénéficiez d'un soutien financier en cas de pertes suite aux manifestations.

-
-
- |
-

En marge de manifestations, des entreprises ont connu des dégradations de leur point de vente causées par des actes de vandalisme. Un nombre significatif d'entreprises a également connu une baisse de fréquentation, en particulier durant le mois de décembre (stratégique pour l'activité commerciale), affectant le chiffre d'affaires de façon importante.

Face à cette situation, un plan de soutien aux commerçants et TPE artisanales impactés par les manifestations, a été adopté.

Ce dispositif temporaire comporte deux volets :

- **Une subvention pour le financement des travaux pour les locaux vandalisés**

Ce volet d'accompagnement prévoit une aide d'un montant de 50% des travaux, plafonnés à 10 000 €, pour les commerçants et TPE artisanales ayant subi une dégradation matérielle survenue un jour de manifestation. Cette intervention ne sera attribuée qu'après indemnisation des assureurs afin d'assumer le reste à charge pour le dirigeant.

- **Un prêt à taux zéro, garanti in fine par la Région, pour permettre le renforcement de trésorerie des commerçants et TPE artisanales (- de 50 salariés)**

Ce volet d'accompagnement est mis en œuvre avec quatre banques partenaires. Il propose aux commerçants et TPE artisanales ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 20% sur une période de 3 mois, par comparaison entre la période du 1er novembre 2018 au 31 janvier 2019 et celle du 1er novembre 2017 au 31 janvier 2018, un prêt à taux zéro, plafonné à 10 000 €, garanti in fine par la Région.

[Consultez les critères d'éligibilités](#)

[Contacter votre CCI pour toute question](#)

Le dernier volet a fait l'objet, ce jour, de la signature à la CCIR d'une convention entre la Région et 4 banques (Caisses d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Agricole et Banque Postale) à l'issue d'une conférence de presse.

Rappel :

[Mesures de soutien mises en place depuis le 26 novembre 2018](#)

[Demande d'un délai de paiement ou une remise d'impôt direct](#)

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/en-difficulte-commerçants-beneficiez-dun-soutien-financier-en-cas-de-perdes-suite-aux>